

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>35314</b>	<b>De M. Ugo Bernalicis ( La France insoumise - Nord )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > biodiversité	<b>Tête d'analyse</b> >Tropicalia, une hérésie environnementale, économique et sociale	<b>Analyse</b> > Tropicalia, une hérésie environnementale, économique et sociale.
Question publiée au JO le : <b>29/12/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de signalement : <b>08/06/2021</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Ugo Bernalicis attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur le projet « Tropicalia » à Rang-du-Fliers dans le Pas-de-Calais. Alors que les accords de Paris de 2015 ont définitivement ancré les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, de sobriété énergétique et de transition vers une économie décarbonée, la France reste sur la mauvaise pente en autorisant la construction d'un zoo d'intérieur géant, chauffé de 26 à 28°C toute l'année, dans le nord du pays. Fort d'un système de transfert de chaleur à dimension industrielle et énergivore, cette serre nécessite l'artificialisation de 9,3 hectares de terres agricoles qui auraient pu être mises à contribution d'une autre politique agricole, écologique et paysanne, ou encore servir à relocalisation d'un bassin industriel répondant aux besoins de la population locale. Avec sa surface de 20 000 m<sup>2</sup> et son dôme culminant à 35 mètres de hauteur, ce projet faramineux est pensé pour accueillir 500 000 visiteurs véhiculés par an. Pour ce faire, l'aménagement d'un parking de 850 places de voitures et 25 places de bus est prévu. En somme, il s'agit d'une attraction touristique qui va engendrer une augmentation conséquente du trafic routier et générer des rejets de gaz polluants dans une zone rurale préservée et entourée d'une grande variété de parcs naturels et d'espaces protégés exceptionnels, qu'il s'agisse de la Baie de Canche, de la Baie d'Authie, du parc du Marquenterre ou encore des caps et marais d'Opale. Par ailleurs, des travaux de voirie devront être engagés pour adapter les infrastructures routières à ces flux croissants, ce que l'exécutif du conseil régional des Hauts-de-France a promis d'entreprendre. Outre cette dépense publique au bénéfice exclusif d'un promoteur privé, ce sont 12,4 millions d'euros de fonds publics qui sont alloués à ce projet à travers l'octroi de subventions et de prêts issus du conseil régional, de l'ADEME, de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois ou encore du fonds européen de développement régional. Tant d'argent public est investi pour une attraction touristique basée sur la consommation de masse, de biens et d'énergies, pour tant d'externalités négatives et si peu de plus-value sociale, même en termes d'emploi. En effet, si le projet doit permettre la création d'une centaine d'emplois directs et indirects à condition que les objectifs d'affluence soient atteints, il n'est pas souhaitable que de tels investissements rendent l'économie et l'emploi local dépendants d'un pari axé sur le développement du tourisme de masse dans la région, et ce à rebours de la prise de conscience collective des Françaises et des Français sur le besoin de raisonner leur manière de consommer afin de lutter contre le dérèglement climatique, mais aussi de mettre fin à la captivité et à l'exploitation de la faune sauvage. En outre, ce sont également des pratiques barbares dont souffriront les espèces captives, comme l'éjointage pour ce qui concerne les oiseaux. C'est bien par ces pratiques et concepts archaïques que les promoteurs du projet entendent dégager de larges profits. Pour observer papillons, oiseaux, poissons, reptiles et autres espèces sauvages issues de la

biodiversité tropicale, une famille de quatre personnes devra déboursier la somme de 100 euros pour le seul accès à la serre, hors frais de restauration et éventuellement de logement. Si l'intense *marketing* dont bénéficie le projet permet de mettre en avant une dimension faussement écologique et des répercussions illusoire sur le bien-être local, la réalité sera sensiblement différente. À ce niveau de prix et dans un contexte d'explosion de la pauvreté en France, « Tropicalia » n'est pas l'attraction du week-end à laquelle pourront se précipiter les habitants des agglomérations voisines, ni celle qui dynamisera la vie sociale et culturelle du secteur. Excentrée des lieux d'habitation, la serre n'illuminera pas non plus le quotidien des habitants en lui offrant un cadre de vie plus appréciable que celui qu'une nature riche et diverse lui offre déjà. Et si le *greenwashing* des promoteurs pourrait laisser croire que ce zoo sous cloche ne va pas à l'encontre des enjeux écologiques parce qu'il éveillera les consciences sur la protection de la nature et la nécessité de voyager de manière responsable, Mme la ministre actera d'elle-même que pour ce faire, il n'est pas utile de remplacer une faune par une autre et que la biodiversité se protège là où elle se trouve. Pourtant, avec sa structure gargantuesque de verre et d'acier, un lobbying intense affiché et une communication écrasante, c'est bien cette serre et la biodiversité qu'elle contient qui prendront toute la lumière, au détriment de la biodiversité locale, qu'il est pourtant nécessaire de protéger et de mettre en valeur prioritairement. Alors qu'une trentaine d'associations environnementales locales, régionales et nationales se sont regroupées au sein du collectif « Non à Tropicalia » et se mobilisent depuis des mois contre ce qu'elles considèrent être, à juste titre, une « hérésie environnementale, économique et sociale », il est de la responsabilité du ministère de la transition de les entendre et de prendre leur expertise en considération. A l'heure actuelle, le GDEAM 62, association locale reconnue d'utilité environnementale, a engagé un recours juridique contre le permis de construire délivré pour ce projet. Cependant, celui-ci n'est pas suspensif. Le début des travaux est donc imminent et l'ouverture du site au public est prévue pour 2021. Considérant son futur bilan carbone, son impact négatif sur l'environnement local et les risques importants qu'il comporte pour la biodiversité, il est de nécessité publique que ce grand projet inutile n'aille pas plus loin. Ainsi, il lui demande de faire usage de ses prérogatives pour suspendre l'exécution de ce projet, de rencontrer une délégation de représentants du collectif « Non à Tropicalia » et d'ordonner qu'une réelle concertation incluant la population et les associations locales soit engagée sur l'utilisation de la zone du Champ de Gretz à Rang-du-Fliers.